

## CTL

# Première convocation le Jeudi 23 septembre et seconde convocation Jeudi 07 octobre suite au vote CONTRE de l'ensemble des OS

-

## Déclaration liminaire section **FO-DGFIP 73**

**Monsieur le Président,**

La section **FO-DGFIP 73** pour le deuxième jour de l'automne espérait retrouver le vrai Dialogue Social franc et massif comme vous le souhaitez **Monsieur le Président.**

Une étude d'Avril 2019 de Mazard France et Opinion Way intitulée « les Français et la transformation des services publics », fait état d'une crainte de déshumanisation des services publics.

Elle succède à de multiples autres enquêtes et recommandations dont celle du Défenseur des droits. Toutes concluent au nécessaire maintien de services publics de proximité et fustigent le tout internet.

Cette étude corrobore ce que **FO-DGFIP** ne cesse de clamer haut et fort depuis des années puisque 80 % des sondés affirment que la digitalisation des démarches conduit à une déshumanisation des services publics. Validant nos constats, elle précise que 85 % des interrogés en zone rurale exprime cette crainte pendant que 38 % estime au contraire que la digitalisation rendra les démarches plus accessibles et l'étude d'ajouter que les services de proximité récoltent en moyenne un taux de satisfaction de 76 % pour la DGFIP.

Ce besoin d'humanité, de proximité et de personnalisation exprimé par les français démontre que le numérique, quelque puisse être son efficacité, ne remplacera jamais le contact direct. Pourtant, notre direction générale ne le comprend pas ou pire ne veut pas le comprendre sinon pourquoi aurait-il pensé cette manière de fonctionner.

Combien de fois **FO-DGFIP** avons-nous dénoncé le repli à marche forcée du maillage territorial des services de la **DGFIP** et le risque existant en matière d'accès aux services publics. Combien de fois avons-nous mis en garde sur le fait que bon nombre de nos concitoyens en zone rurale et péri-urbaine finiraient par se sentir comme des citoyens de seconde zone.

Combien de fois avons-nous dit que le tout numérique constituait un facteur supplémentaire d'exclusion pour ceux qui n'en maîtrisent pas les codes ?

Combien de fois avons-nous encore dit qu'affaiblir la **DGFIP** c'était affaiblir la république ?

Des naïfs auraient pu croire qu'à travers le concept du nouveau réseau de proximité 2.0 nous avons été entendus tant il est vrai que sa présentation peut paraître faussement séduisante. Et pourtant, il ne s'agit encore une fois que d'offrir à nos concitoyens un service différencié en fonction de leurs lieux de vie, en rupture totale avec l'égalité républicaine. Comment en somme nous arrivés là ?

Le nouveau réseau de proximité n'est pas sorti du chapeau du magicien M. Dussopt et de son équipe par hasard, elle est le fruit d'une longue maturation.

Lors du Comité Technique Local qui s'est réuni en première convocation le jeudi 23 septembre 2021 en présence de l'ensemble des organisations syndicales, l'ordre du jour était le suivant :

1 - Approbation des procès verbaux des CTL des :

- 09/03/2021
- 11/05/2021 2ème convocation (20/05/2021)
- 29/06/2021
- 09/07/2021 2ème convocation

2 - Opérations NRP au 01/01/2022 (avis)

2-1 renforcement du SIP d'Albertville avec regroupement du SIP de Moutiers

2-2 renforcement du SIE de Moutiers avec regroupement de la partie SIE d'Albertville

2-3 renforcement du SGC Chambéry (phase 2) regroupant les trésoreries de Valgelon-la-Rochette, la Motte Servolex et Challes les Eaux, et transformation de la Trésorerie de Montmélian en antenne pérenne du SGC.



L'ensemble des organisations syndicales ont voté unanimement **CONTRE** sur toutes les opérations NRP au 01/01/2022 (point 2).

3 - Opérations NRP au 01/09/2022 (pour information à ce stade) :

3-1 création du SGC de Pont-de-Beauvoisin regroupant les trésoreries des Echelles et de Yenne. (pour information).

4 - Actualisation de la fiche des conseillers aux décideurs locaux (CDL) pour information

5 - Questions diverses



**Une deuxième convocation du CTL est prévue le Jeudi 7 Octobre 2021 pour un nouvel examen du point 2.**

# CTL JEUDI 07 OCTOBRE 2021 (Seconde convocation)

Le Comité Technique Local s'est réuni ce matin en seconde convocation pour un nouvel examen des opérations NRP au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **Point 2-1 : Renforcement du SIP d'Albertville avec regroupement du SIP de Moutiers**

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité, il est décidé de regrouper le SIP de Moutiers et la partie SIP du SIP-SIE d'Albertville à compter du 01/01/2022.

Le SIP fusionné sera implanté dans le Centre des Finances Publiques d'Albertville.

Associé aux grandes évolutions des métiers (dématérialisation, ENSU, prélèvement à la source), ce regroupement vise à renforcer les services de la gestion fiscale pour leur permettre de mieux assurer leurs tâches de gestion et garantir un plus grand confort pour les agents.

Actuellement, le SIP de Moutiers représente 32.000 articles IR et celui d'Albertville 36.700. Le SIP fusionné gèrera 69.000 articles à l'impôt sur le revenu, soit près de 27 % des articles IR du département.

Concernant la TH, le SIP d'Albertville gère environ 41.000 articles TH pour un montant réel de 18,5 millions d'euros, et celui de Moutiers environ 80.000 articles TH pour un montant réel de près de 51,5 millions d'euros.

Au total plus de 120.000 articles TH seront gérés par le SIP fusionné pour un montant total de 70 millions d'euros.

Le SIP de Moutiers a la particularité de compter plus de 72.000 locaux taxés à la taxe d'habitation secondaire (THS).

Avec le SIP d'Albertville (17.680 locaux taxés à la TH secondaire), le SIP fusionné concentrera 59 % des locaux taxés à la THS du département.

En matière de recouvrement au 31/12/2020, le SIP de Moutiers comptait plus de 188.000 prises en charge et celui d'Albertville plus de 94.000, soit un total de 282.000.

Le SIP fusionné représentera ainsi 35 % des prises en charge du département soit (785.000).

Comme sur l'ensemble du territoire national, l'accueil physique et téléphonique est en diminution sur les deux SIP.

A titre d'exemple, sur la campagne des avis en cours, l'accueil téléphonique enregistre une baisse de 30 % sur les deux services, et l'accueil physique est en diminution de 5 % sur Albertville et de 25 % sur Moutiers.

Depuis le début de la campagne, environ 320 personnes se sont rendues sans rendez-vous au guichet d'Albertville et 760 à celui de Moutiers, soit pour le SIP fusionné, 26 % de l'accueil physique du département.

A l'inverse, l'accueil à distance via e-contacts est en très nette augmentation. En 2020, le SIP d'Albertville enregistrait 5.600 formuels et celui de Moutiers 8.500.

De janvier à août 2021, les deux SIP ont été contactés via la messagerie sécurisée par 23.800 usagers.

Par ailleurs, l'accueil des usagers sera utilement complété par les MFS ....Couchevel, Moutiers, La Léchère-Notre Dame de Briançon, Bourg Saint Mce, Val d'Isère et des MSAP en cours de labellisation...Aime, Bozel, les Avanchers, Vallée des Belleville (Saint Martin) et Pralognan la Vanoise.

Les emplois concernés après déménagement....

Emplois implantés (TAGERFIP au 1/01/2021)

- Équipe SIP d'Albertville : 1A, 5B, 8C soit 14 personnes
- SIP Moutiers : 1A+, 1A, 8B, 10C soit 20 personnes



Emplois après réorganisation :

- SIP Albertville : 1A+, 2A, 13B, 18C soit 34 personnes

NB : Ces transferts d'emplois sont envisagés sous réserve des dispositions à venir du PLFE 2022.

Le pilotage du projet est assurée par Madame DAGAND missionnée pour préfigurer la future organisation du service au 01/01/2022.

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation) :

SIP ALBERTVILLE : 1A, 5B,8 C soit 14 personnes

SIP MOUTIERS : 1A, 8B, 10C soit 19 personnes

Soit un total de 33 personnes (cette situation projetée ne prend en compte que les effectifs réels et les évolutions certaines à la date du 07/10/2021).

L'ordre du jour de ce comité technique local porte principalement sur la deuxième vague du NRP de la DDFiP 73, après celle lancée sans complexe par les directions départementales, dont celle de SAVOIE, en novembre 2021, en plein confinement.

**Comme nous l'avions pressenti, les effets dévastateurs de cette première lame de restructurations n'ont pas tardé à se faire sentir sur l'ensemble des services impactés et sur les conditions de travail des agents.**

**A l'heure du compte rendu, bon nombre de collègues sont à la peine, car il ne suffit pas de décréter le NRP sur le papier pour satisfaire à la commande politique et faire plaisir au Directeur Général, encore faut-il se donner les moyens de soutenir des équipes épuisées et exsangues sur le terrain !**

**Force est de constater malheureusement que le plus important pour les technocrates était d'atteindre la cible du NRP, peu importe le chemin emprunté pour y parvenir, peu importe les conséquences d'une géographie revisitée, tellement revisitée, qu'elle n'a pas de sens sur le plan des enjeux de territoire.**

Il suffit de contempler les transferts de compétence opérés au niveau des SIP et des SIE, pour s'apercevoir que ce charcutage fiscal répond à bien d'autres considérations que celles consistant à prioriser l'intérêt du Service Public et des usagers.

Quant à la vitrine de l'accueil de proximité... L'utilisateur est sauvé, il pourra trouver refuge auprès d'une MFS. Ces dernières s'implantent sur les cendres des anciennes trésoreries. Les animateurs sont formés aux métiers de la DGFIP en 4,5 jours de formation, excusez du peu. Si officiellement cette modalité « rénovée » de l'accueil a pour but d'augmenter la présence des services publics en milieu rural et péri-urbain, en réalité, dans l'esprit de nos décideurs, un accueil de proximité est une structure sans agents de la DGFIP.

### **Point 2-2 : Renforcement du SIE de Moutiers avec regroupement de la partie SIE d'Albertville**

Dans le cadre du NRP, il est décidé de regrouper la partie SIE du SIP-SIE d'Albertville et le SIE de Moutiers à compter du 01/01/2022.

Le SIE fusionné sera implanté au centre des finances publiques de Moutiers.

Ce regroupement doit permettre à l'encadrement de mieux répartir les tâches de gestion au sein d'un service plus étoffé, d'améliorer le service rendu aux professionnels et garantir un grand confort pour les agents.

Les emplois concernés par ce déménagement sont présentés ci-dessous :  
emplois implantés au 01/01/2021

Équipe SIE ALBERTVILLE : 1A+, 1A, 7B, 4C soit 13 personnes  
Équipe SIE MOUTIERS : 2A+, 3A, 20B, 7C soit 32 personnes

Soit un total de 45 personnes.

Emplois après réorganisation :

SIE MOUTIERS : 2A+, 3A , 27B, 11C soit 43 personnes

Ces transferts d'emplois sont envisagées sous réserves de dispositions à venir du PLFE 2022.

Pilotage du projet :Madame CHRETIEN.

Agents concernés par la réorganisation (situation projetée à la date de la réorganisation) :

SIE ALBERTVILLE : 0A+,0 A, 7B, 4C soit 11 personnes  
SIE MOUTIERS : 0A+, 3A, 20B, 7C soit 30 personnes

Soit un total de 41 personnes.

**FO** constate que le service va perdre au TAGERFIP deux postes. A cela, viennent s'ajouter les postes vacants. Plusieurs groupes de travail relatifs à l'organisation du travail n'ont pas démarré... Alors que la fusion est prévue au 01/01/2022. La rapidité de sa mise en œuvre doit une nouvelle fois nous interroger sur sa précipitation...

Pour **FO**, le calendrier interroge sur les opérations et la capacité à les mettre en œuvre dans de bonnes conditions (mise en place de la nouvelle organisation, qualité du travail, installation des agents...).

**FO DGFIP 73** espère ne pas déplorer des Risques Psycho Sociaux dans les prochains mois.

### **Point 2-3 : Renforcement du SGC de Chambéry (phase2) regroupant les trésoreries de VALGELON-LA-ROCHETTE, LA MOTTE-SERVOLEX, CHALLES-LES -EAUX et la transformation de MONTMELIAN en antenne du SGC**

La création du SGC de Chambéry est intervenue au 01/01/2021 avec intégration de l'activité de la trésorerie du Chatelard. Cette fusion a été accompagnée par la création d'un poste de Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) chargé d'apporter, dans un premier temps, un conseil aux seuls élus du secteur géographique des Bauges. **Nous entrons dans la deuxième fusée du NRP....La mise en place du SGC de Chambéry au 01/01/2022.**

Au 01/01/2022, le SGC de Chambéry couvrira le périmètre géographique de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry, soit 38 communes, et de la communauté de commune de Coeur de Savoie, soit 41 communes. Il gèrera 233 budgets, 633 régies, et 5.500 payes.

Le SGC disposera d'une antenne à Montmélian qui pourra être spécialisée sur un ou plusieurs secteurs d'activité (dépense, recouvrement...).

**Cette création entraînera la fermeture des trésoreries de la Motte Servolex, Challes les Eaux, Valgelon-la Rochette et la transformation de la trésorerie de Montmélian en antenne pérenne du SGC de Chambéry.**



Les emplois implantés au 01/01/2021 (PLFE 2021) :

SGC CHAMBERY (phase1) 1A+, 2A, 8B, 8C soit 17 personnes  
Trésorerie VAL GELON-LA ROCHETTE : 1A+, 0A,1B, 2C soit 4 personnes  
Trésorerie LA MOTTE SERVOLEX : 1A+, 1A, 3B, 1C soit 6 personnes  
Trésorerie CHALLES LES EAUX : 1A+, 1A, 4B, 1C soit 7 personnes  
Trésorerie de MONTMELIAN : 1A+, 1A, 4B, 2C soit 8 personnes

Soit un total de 42 personnes et 1 CDL CHAMBERY.

Effectifs implantés après réorganisation (TAGERFIP 2021) :

SGC CHAMBERY : 2A+, 3A, 17B, 9C soit 31 personnes  
Antenne du SGC de Chambéry (Montmélian) : 1A, 3B, 3C soit 7 personnes

Soit un total de 38 personnes et 2 CDL CHAMBERY.



**FO constate avec amertume que le service va perdre au TAGERFIP deux postes (le SGC passe de 34 à 31 personnes et l'antenne de 8 à 7).**

Concernant l'antenne de Montmélian, il serait judicieux que les collègues soient installés dans un autre lieu. En effet, plusieurs dysfonctionnements ont été signalés en 2017 par l'ISTT (Inspection Santé et Sécurité au Travail) : Chaleur, mauvaise isolation, désordres immobiliers. **Un effort pour les conditions de travail de nos collègues...**

**FO le souhaite !**

**FO demande un effort à la direction pour le parking en particulier un abonnement mensuel si possible au parking du Chateau !**



#### **Point 4 : Mise en place des conseillers aux décideurs locaux (CDL)**

Position **FO-DGFIP 73** : le conseiller des collectivités locales est un cadre administratif isolé qui n'a aucun rapport avec les usagers et n'assure aucune tâche de gestion. Officiellement interlocuteur privilégié des ordonnateurs, il sera chargé d'apporter son expertise au quotidien en matière de conseil financier et fiscal aux collectivités.

**En réalité, n'étant plus comptable public il pourra, dans les faits, être contredit par l'interprétation et le traitement que fera le SGC de ses dossiers.**

Son champ d'intervention géographique sera plus réduit que celui du service de gestion comptable.

Les effectifs implantés de la DDFiP 73 pour les 4 SGC au 1/01/2022 sont :

Conseillers aux décideurs locaux : 4 A+, 2A soit 6 CDL.

**Les explications et les informations de la Direction n'auront pas convaincus la section FO-DGFIP 73 qui n'adhère pas au NRP ! Pour FO-DGFIP 73, notre administration se délite au fil des réformes et comme le disait un célèbre chansonnier : « Avec mon nouveau ministère c'est pas rigolo, entre nous, il est d'une santé précaire et je me fais un mauvais sang fou. Bien que j'ai l'air en bonne santé, je souffre de tous les côtés... Pour soigner toutes ces maladies, je prends des tas de médicaments. Mais je dois avoir des allergies et des ennuis de constitution. On ne peut pas être plein d'ardeur quand ça ne va plus à l'intérieur ».**



CONSEILLER LOCAL TENTANT DE RENFORCER  
LE CONSEIL AUX COLLECTIVITES  
DANS UN CADRE CONVENTIONNEL  
EN ECHANGE D'UNE REMUNERATION ATTRACTIVE

## Questions diverses FO

### 1 Covid :

Actuellement le taux en Savoie se situe à 34 %, 32 personnes hospitalisées, 5 en réanimation, le port du masque, malgré ce chiffre encourageant, reste obligatoire, mais FO n'a pas manqué de faire remarquer que, lors de la journée des cadres à Challes-les-Eaux mi-septembre, certains masques étaient tombés... A cet instant nous avons senti que le Dialogue Social se tendait envers les organisations syndicales... Une surprise pas du tout, un constat amer !!

**A ce jour, la DDFiP 73 ne recensait qu'un seul cas covid... Vivement la fin du pass sanitaire et de ses conséquences ! Nous ne sommes pas dupes, on limite le Dialogue Social... Slogan de FO-DGFIP 73 « contre vent et marées » MASQUÉS, MAIS PAS BÂILLONNÉS !!!!**

### 2 Télétravail :

32 % de télétravailleurs dans le département, alors que la moyenne nationale est de 40 %.

Pour FO-DGFIP 73 ce mode d'organisation du travail doit aussi être le moment d'une large réflexion sur le collectif du travail. Enfin, la Direction doit également veiller à garantir la plus grande égalité possible à tous les niveaux, entre les agents exerçant des missions « télétravaillables », et ceux dont la nature de leur activité ne le permet pas.

RAPPEL :

« Forfait télétravail » est fixé à 2,50 euros par jour de télétravail effectué avec un plafond à 220 Euros par an . L'indemnité sera versé tous les trimestres. Un décret et un arrêté ont été pris pour application de ces dispositions au 1/9/2021, hélas sans effet rétroactif. Le présent accord est conclu pour une durée indéterminée

**Pour FO-DGFIP 73 nous sommes transparents... Le développement du télétravail ne doit pas être un prétexte permettant aux employeurs publics de modifier leur politique immobilière en réduisant, par exemple, le nombre de bureaux sur sites.**

### 3 Fonds de solidarité (L'envers du décor) :

Le département de la Savoie a fait partie des départements à forts enjeux. Au niveau national, cela s'est traduit par 6,9 millions d'aides qui ont été versées à 1,9 millions d'entreprises pour un total de 14,5 milliards d'euros par les services de la DGFIP. Sur l'ensemble de la période, les bénéficiaires de cette aide ont donc perçu en moyenne 8.000 Euros en 3 ou 4 versements. Une fois de plus les agents des Finances de la SAVOIE se sont mobilisés pour répondre à cette mission inédite dans un contexte sanitaire très tendu. Au niveau national, 300.000 dossiers possiblement frauduleux. Et par ailleurs, plus ces contrôles seront positionnés tardivement, plus il deviendra difficile d'obtenir le reversement de la part des bénéficiaires dont le risque de disparition ou d'insolvabilité augmente avec le temps. Ce sont donc les contribuables qui risquent de payer l'addition.

**FO-DGFIP 73 exige l'arrêt de la casse du réseau des SIE et le retrait du NRP.**

### 4 Evolution des horaires d'ouverture au public (repli de l'offre en termes d'accueil physique à la DGFIP) :

Selon la direction la circulaire du 10 décembre 2020 portant sur la stratégie de la relation aux usagers précise les attendus des services en matière d'accueil à la DGFIP. Outre l'importance de l'accueil téléphonique qui doit assurer 30h par semaine pour chaque site de la DGFIP, la circulaire donne des marges de manœuvre aux directions locales en matière d'accueil physique des usagers. A savoir, un volume minimal d'ouverture hebdomadaire de 20h par semaine pour les services situés dans les communes de plus de 10.000 habitants ; un volume minimal d'ouverture hebdomadaire de 16h par semaine pour les services

situés dans les communes de moins de 10.000 habitants. La direction souhaite harmoniser les horaires d'ouverture sur l'ensemble du département. La philosophie générale du projet repose sur l'ouverture de l'accueil tous les jours, lundi, mardi et jeudi, les matins de 8h30 à 12h30 pour tous les usagers avec ou sans rendez-vous et les après-midi de 13h30 à 16h00 du lundi au vendredi. L'accueil téléphonique se fera du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00. Mais OUPS a surgi alors que nous avions tiré la sonnette d'alarme sur la rapidité à fermer les accueils... Les décideurs n'avaient pas anticipés la pénurie du matériel (interphones) pour les accueils sur rendez-vous... Nous sommes en attente de la réception du matériel pour pouvoir mettre en œuvre la magnifique ouverture au public nouveau concept DGFIP 2021 !!!

**Commentaires FO-DGFIP 73...** Comme le disait un certain humoriste : « l'élite de ce pays permet de faire et défaire les modes, suivant la maxime : je pense donc tu suis ». La DGFIP ne se donne pas les moyens de ses ambitions. Les agents sont soumis à production de statistiques, composent avec des dysfonctionnements, font face aux trop nombreuses sources de contacts dématérialisés et doivent pallier à la disparition des CPS (SIP).

**5 Conséquences de la fin programmée du régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics :**

**FO-DGFIP 73** n'est pas dupe de cette opération de destruction d'un principe républicain majeur prévue, comme par hasard, pour 2023, soit à la mise en place pleine et entière du NRP. C'est tout l'édifice comptable et financier de l'État qu'on cherche à fragiliser avant sans doute de pouvoir l'abattre.

